

Conditions générales et particulières de vente Vacancéole via laStationdeSki.com

Préambule

Les présentes conditions générales de vente lient VACANCÉOLE - 174, voie Christophe Colomb Parc d'Activités Alpespace CS 90010 73808 Montémélian Cedex - à ses clients et s'appliquent dans le cadre de la réglementation en vigueur et, notamment, de la partie réglementaire du Livre II du code du tourisme fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

Licence de voyages N° IM073140007

Garantie financière - CIC LYONNAISE DE BANQUE

Assurance RCP (contrat N° A16620 - 131.609.118) de 1 553 000€ - GAN ASSURANCES

Article 1 - Réservation et conclusion du contrat

Non présentation sur site

Faute d'information de votre part, votre hébergement ne sera plus considéré comme disponible, à partir de minuit, le jour de votre arrivée.

Article 2 - Tarifs

2.1 - Détermination des tarifs

Les tarifs figurant sur le site Internet sont établis sur la base des conditions économiques au 01/12/2012.

Ils sont susceptibles de modifications en fonction des conditions économiques ou de décisions réglementaires nouvelles.

S'ajouteront au prix de la location ou du forfait :

- Le montant des prestations choisies en supplément du prix de la location, proposées sur le site Internet.

- La taxe de séjour : cette taxe est réglementaire et doit être acquittée à la commune, par l'intermédiaire de VACANCÉOLE. Elle est variable selon le lieu et la période du séjour et à régler sur site.

Les prestations supplémentaires apparaîtront sur la facture et devront être réglées avec le solde du séjour. Le client pourra consommer sur place des prestations supplémentaires hors convention qui lui seront facturées à l'issue de son séjour.

Pour l'application des tarifs « enfants », tels que définis sur le site Internet, l'âge pris en considération est celui au premier jour du séjour. Une pièce d'identité pourra à ce titre être

demandée pour valider ces conditions tarifaires préférentielles. Les séjours à thème et promotionnels détaillés sur le site Internet constituent un produit indivisible qui ne peut faire l'objet d'aménagements en termes de prestations ou de prix.

2.2 - Modification des tarifs

Les tarifs indiqués sont valables aux dates figurant sur le site Internet. Ils ne sont pas contractuels. Ils ont été établis en fonction des données économiques et fiscales en vigueur à la date de la fixation du prix. En cas de variation de plus de 2 % de l'un ou l'autre de ces éléments, VACANCÉOLE se réserve le droit de répercuter la dite variation sur le prix du séjour. Toutefois, aucune révision de prix ne pourra être appliquée dans les trente jours précédant le départ.

Une hausse significative du prix sera constatée en cas d'augmentation d'au moins 3 % du prix initialement fixé au contrat.

Dans ce cas, le client pourra, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par VACANCÉOLE par lettre recommandée avec accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalités le remboursement des sommes éventuellement versées,

- soit accepter la modification ou le séjour de substitution proposé par VACANCÉOLE. Un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu lui sera restitué avant la date de son départ. Le client devra informer Vacancéole de sa décision dans les sept jours à compter de la réception de la notification concernant la hausse significative du prix par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas d'absence de réponse dans le délai, la modification sera considérée comme acceptée.

2.3 - Réductions tarifaires promotionnelles :

VACANCÉOLE se réserve le droit d'organiser des opérations promotionnelles dans le respect de la réglementation en vigueur. Les tarifs appliqués dans le cadre de ces opérations sont valables uniquement selon les conditions de vente particulières liées à ces opérations et ne peuvent être accordés pour les ventes effectuées en dehors de celles-ci. Ces réductions promotionnelles ne sont pas cumulables avec les avantages Fidélité.

Article 3 - Déroulement du séjour

3.1 - Durée des séjours arrivées/départs :

Pour les séjours de 3 nuits et plus, les logements sont mis à disposition à 1er jour à 17h et doivent être avant 10h le dernier jour. Pour les séjours de moins de 3 nuits, les logements sont mis à disposition le 1er jour à 17h et doivent être libérés avant 12h le dernier jour. En cas d'arrivée après 20h, il est impératif de prévenir la Résidence afin de

pouvoir accéder à votre logement (organisation de votre accueil, transmission des codes d'accès).

3.2 - Caution :

Le jour de l'arrivée une caution, d'un montant compris entre 200€ et 800€ (selon les destinations) est demandée et restituée au départ, après règlement des prestations optionnelles et déductions des éventuelles retenues pour dommages causés au logement ou à du des matériels loués durant le séjour. Un état des lieux est prévu le jour du départ. Pour l'arrivée il sera proposé au client de l'effectuer lui-même, en lui demandant de signaler le jour même, à la direction ou au responsable de l'accueil, les éventuels défauts constatés. Pour le départ, en cas de départ nocturne ou anticipé sans état des lieux contradictoire possible, la caution est conservée et renvoyée ultérieurement sous réserve de retenues éventuelles pour nettoyage ou réparations. La décision d'un tel départ sans état des lieux équivaut à une acceptation de la décision de VACANCÉOLE

3.3 - Bon à savoir :

La fourniture du linge de toilette et de lit n'est pas incluse dans le prix de la location du logement. Possibilité de location sur la Résidence. L'entretien des logements est à la charge des vacanciers. Un forfait ménage de fin de séjour est proposé (sauf vaisselle et espace cuisine) avec supplément. A réserver au moment de votre inscription ou sur place.

Article 4 - Modification/ Annulation du séjour

4.1 - Conditions de modification ou d'annulation du fait du client :

Voir cgv laStationdeSki.com.

4.2 - Conditions de modification ou d'annulation du fait de Vacancéole :

VACANCÉOLE peut être amené à modifier ou à annuler un séjour ou une activité en cas de participation insuffisante ou d'événements extérieurs indépendants de sa volonté. Par ailleurs, malgré toute l'attention portée à la réalisation du site internet, des erreurs peuvent exister. Aussi, en cas de fautes de saisie ou d'oublis sur le son site internet, VACANCÉOLE se réserve un droit de rectification. Cependant ce droit ne saurait remettre en cause les réservations effectuées avant la date de rectification. Celles-ci seraient honorées selon les conditions portées à la connaissance du client au moment de sa réservation initiale. Selon les cas, la partie réglementaire du livre II du code du tourisme s'applique de plein droit.

Si Vacancéole devait annuler le séjour choisi par le Client, ce dernier se verra proposer en remplacement dans les plus brefs délais et par lettre recommandée AR, des prestations de substitution.

Le Client doit dans les sept jours de la notification faire connaître son acceptation ou son refus de ladite proposition. En l'absence de réponse dans ces délais, le Client sera

considéré comme ayant accepté ces prestations de substitution. Le prix correspondant à ces prestations sera donc du.

Dans l'hypothèse où le Client refuserait dans les délais cette proposition VACANCÉOLE lui remboursera l'intégralité des sommes versées, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels il pourrait prétendre.

VACANCÉOLE pourra toutefois annuler le séjour sans avoir à respecter la procédure décrite cidessus dans trois hypothèses, à savoir :

- si le nombre minimum de participants inscrits de 10 pour les séjours à thème n'est pas atteint.
- si le nombre minimum de participants inscrits de 20 pour l'ouverture d'un établissement VACANCÉOLE n'est pas atteint.
- L'annulation pourra avoir lieu au plus tard 21 jours avant le départ si l'annulation est imputable à un cas de force majeure, à savoir notamment instabilité politique, actes de terrorisme, mouvements insurrectionnels, grèves, explosions, catastrophes naturelles, etc...

Article 5 - Cession du contrat

Le(s) client(s) peut céder le contrat avant le départ. Celui-ci devra impérativement informer VACANCÉOLE à cet effet, par lettre recommandée AR au plus tard, sept jours avant le début du séjour, en indiquant de façon précise :

- le(s) nom(s), prénom(s) et adresse du (des) cessionnaires et des participants au séjour,
 - qu'il justifie que ceux-ci remplissent les mêmes conditions que lui pour effectuer le séjour.
- Cette cession entraînera une facturation complémentaire de 20 €.

Article 6 - Assurances

6.1 - Responsabilité :

En aucun cas, VACANCÉOLE ne peut être tenu pour responsable du fait de circonstances de force majeure, du fait de tiers étrangers à la fourniture des prestations prévues au contrat ou de la mauvaise exécution du contrat imputable au client. Il est par ailleurs précisé que les prestations supplémentaires hors conventions, ainsi que les pré et/ou post acheminements pris à la seule initiative du client relèvent en tout état de cause de la responsabilité exclusive des prestataires extérieurs en charge de leur organisation.

Nous vous conseillons d'être couvert en responsabilité civile (dommages corporels ou matériels) et en garantie vole en villégiature. Il n'y a pas d'assurance individuelle attachée à votre réservation. Nos assurances couvrent nos responsabilités conformément à la partie réglementaire du livre II du code du tourisme fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

6.2 - Vols - détériorations :

La location en résidence n'entre pas dans le cadre de la responsabilité des hôteliers. En conséquence, VACANCÉOLE ne peut être tenue pour responsable en cas de perte, vols ou détériorations d'objets personnels tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des installations (logements, locaux communs, parkings, aires de loisirs). Il est déconseillé d'apporter des objets de valeur ou d'importantes sommes d'argent.

Article 7- Après-vente

7.1 - Réclamation

Toute réclamation concernant un voyage ou un séjour devra être adressée par lettre recommandée avec Accusé Réception à VACANCÉOLE, service qualité. Cette réclamation devra préalablement être signalée sur place et par écrit au Responsable de l'établissement VACANCÉOLE. Pour être prise en compte, cette réclamation devra parvenir à VACANCÉOLE au plus tard trente jours après la fin des prestations.

7.2 - Litige :

Il est expressément convenu entre VACANCÉOLE et le client que sera seul compétent, en cas de litige de toute nature, interprétation, exécution ou rupture de contrat et de façon plus générale concernant les relations existant entre les parties, le tribunal de commerce de Chambéry 73, à moins que VACANCÉOLE ne préfère saisir toute autre juridiction compétente.

Article 8 - Acceptation

L'envoi du règlement partiel ou total du séjour par tout acheteur vaut acceptation des conditions générales et particulières de vente dont il reconnaît avoir pris connaissance.

VACANCÉOLE s'engage à respecter la réglementation « Informatique et Libertés ». Nos fichiers ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la C.N.I.L. Chaque personne physique dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations enregistrées.